

ANNEXE 2 : SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de VULAINES/SEINE	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 39	16	+ 520	17	+ 980	4	30	
SNCF Corbeil Essonnes à Montereau					1	300	

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet et par délégation

Le Maire, Chef de Bureau

[Signature]
[Stamp: SEINE-ET-MARNE]

Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99 DAIACV019
 en date du 15 FEV. 1999
 Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- 1
- 2
- 3
- 4

SAMOIS-SUR-SEINE

HERICY

VULAINES-SUR-SEINE

SAMOREAU

POUR AMPLIFICATION
Pour le Préfet et par del
L'Attaché, Chef de Bureau

THOMERY

Vu pour être annexé à l'arrêté
prefectoral n° 93 DA 1 CV 019
en date du

Dominique Ottavi

Le Préfet,

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de ACHERES LA FORET		Délimitation du tronçon					
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Autoroute A6					1	300	

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par le Préfet
L'inspecteur Général de la Préfecture

N. LECLERCO

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAIACV048
en date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN

ACHERES-LA-FORET

Vu pour être annexé à l'arrêté
prefectoral n° 99 DADACV048
en date du 12 MAR 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

POUR AMPLIFICATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau, p.i.

Leclercq
N. LECLERCO

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- - - 4
- ... 5

Lignes SNCF TGV RER

- ++++++ 1
- ++++++ 2
- ++++++ 3
- 4

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de ARBONNE LA FORET		Délimitation du tronçon					
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Autoroute A6					1	300	

61
2

POUR AMPLIATION
sur le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau



Dominique Ottavi

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAIACV102
en date du 19 MAI 1999
Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN

SAINT-MARTIN-EN-BIERE

ARBONNE-LA-FORET

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet et par délégation

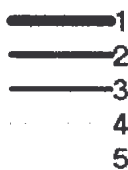
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottavi

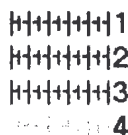


CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières



Lignes SNCF TGV RER



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAI1CV102
en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

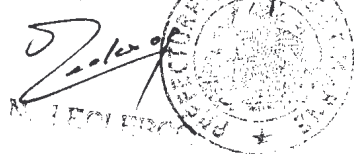
ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune d'AVON	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Avenue Franklin Roosevelt					4	30	
Avenue du Général de Gaulle					4	30	
Départementale 210	3	+ 450	4	+ 520	3	100	
Rue Bezout	1		2		4	30	
SNCF Paris à Marseille					1	300	

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet et par délégation

L'Attaché, Chef de Bureau

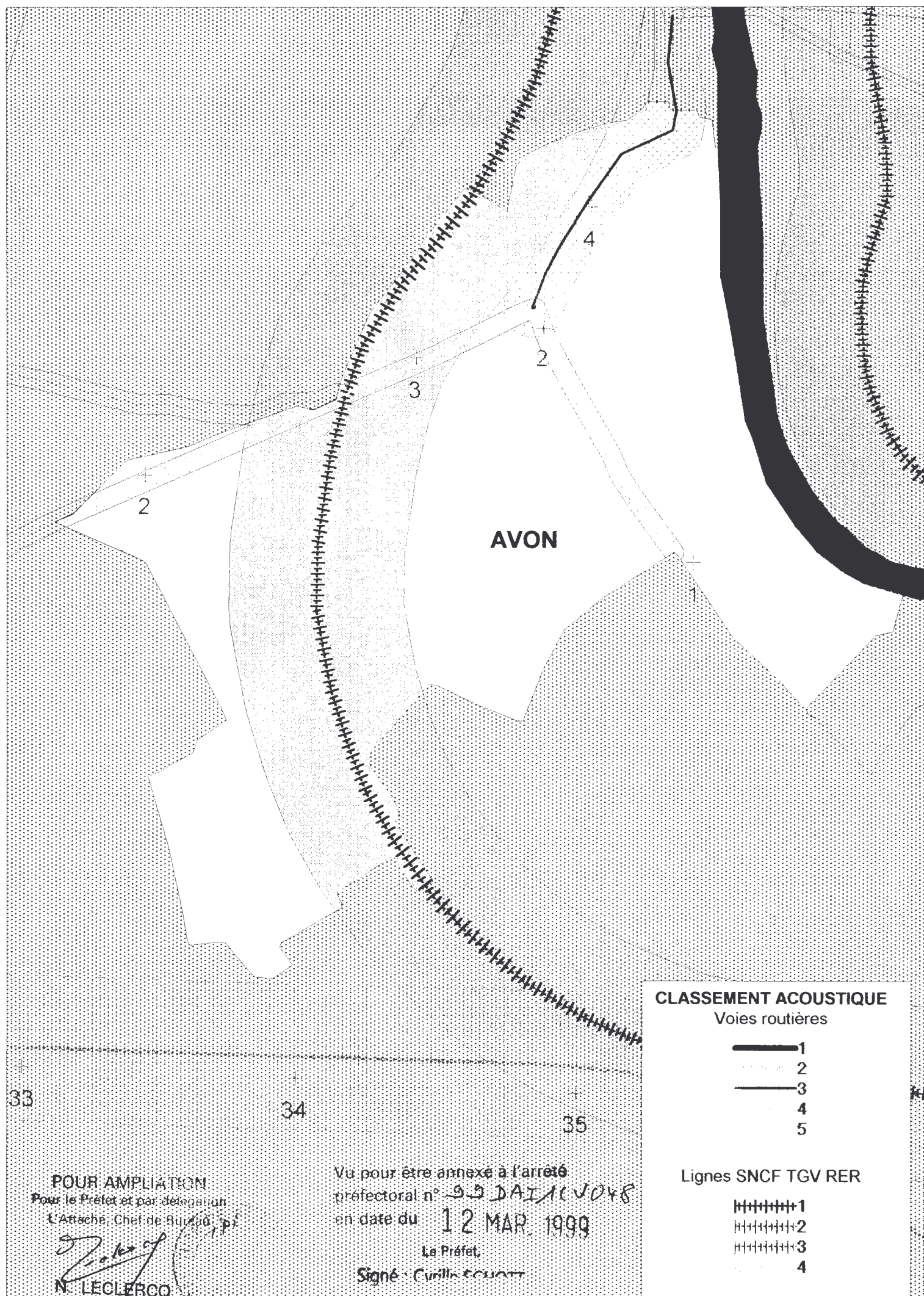


Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAI 1CV048
en date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN



POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

N. Leclercq
N. LECLERCO

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAIAC 0048
en date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,
Signé : Cyrille LECHE

ANNEXE 2 : SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de BARBIZON		Délimitation du tronçon					
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Absciss e Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Nationale 7	13	+ 870	14	+ 490	2	250	
Nationale 37	5	+ 500	8	+ 800	2	250	

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

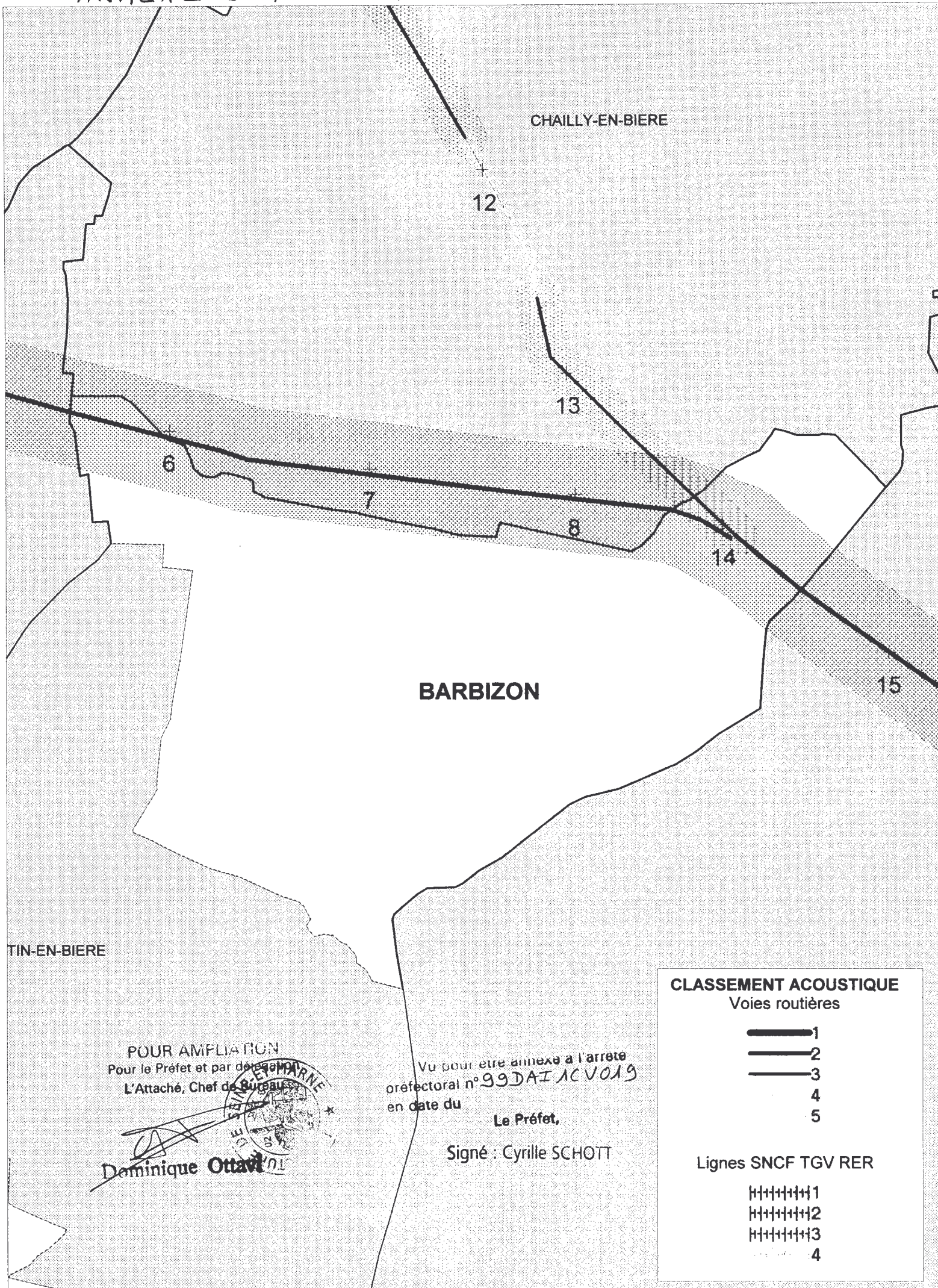
Dominique Ottavi



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAIACV019
en date du 15 FEV. 1999
Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN



POUR AMPLIFICATION
 Pour le Préfet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottaviani

Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99DAIACV019
 en date du

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

CLASSEMENT ACOUSTIQUE Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- 1
- 2
- 3
- 4

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de BOIS LE ROI	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 138	6	+ 700	9	+ 140	3	100	
Nationale 6	20	+ 920	21	+ 990	3	100	
Départementale 115					4	30	
SNCF Paris à Marseille					1	300	
SNCF Corbeil Essonnes à Montereau					1	300	

POUR AMPLIATION

pour le Préfet et par délégation

L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottaviani



Vu pour être annexé à l'arrêté

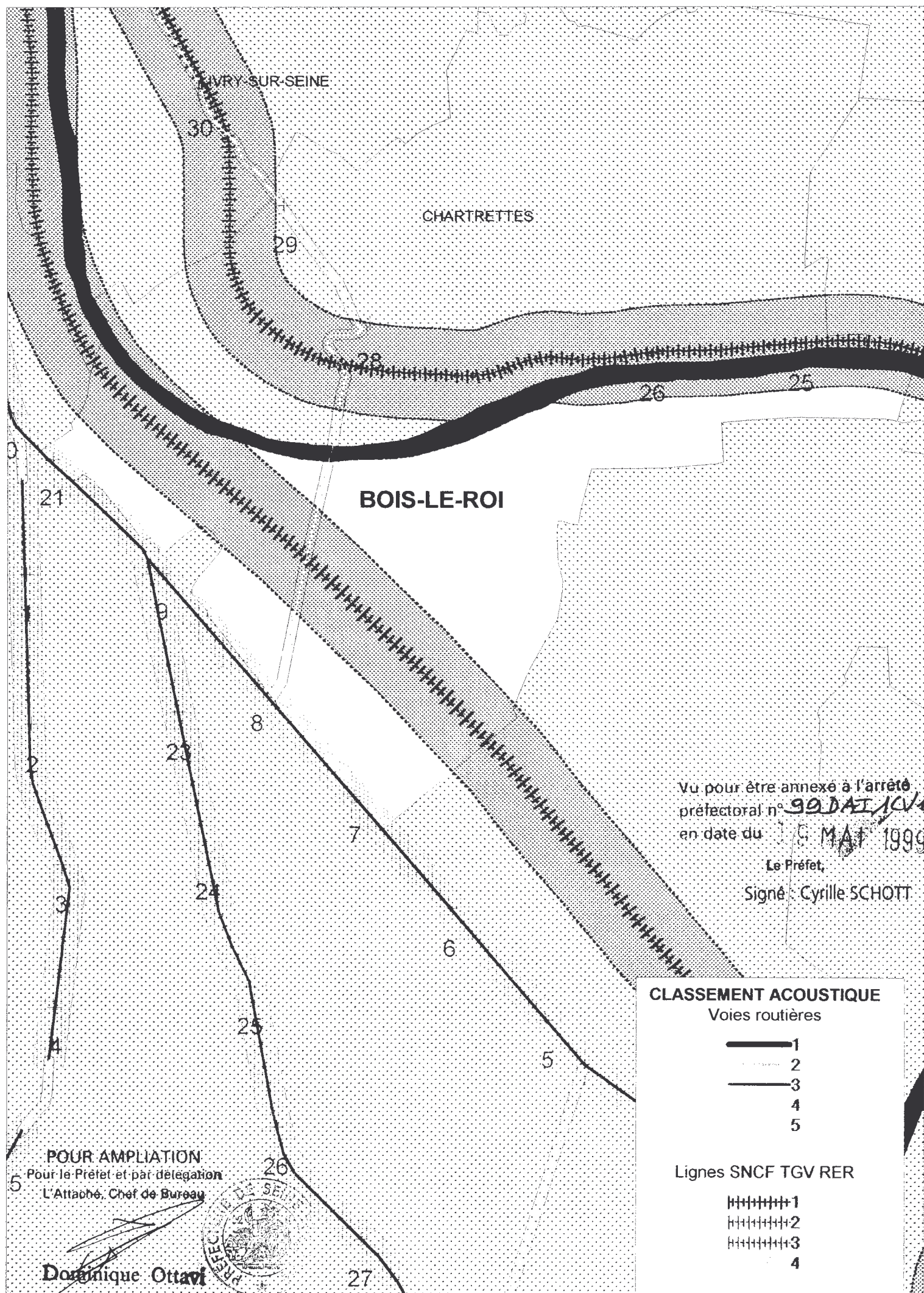
préfectoral n° **99DAI 10V102**

en date du **19 MAI 1999**

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 ; PLAN



ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de BOISSY AUX CAILLES		Délimitation du tronçon					
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Nationale 152	52	+ 230	56	+ 550	3	100	

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAI 1 CV 048
en date du 10 Mars 2000

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Adjoint, Chef de Bureau


N. LECLERCO


ANNEXE 3 : PLAN

BOISSY-AUX-CAILLES

57

56

55

54

53

52

BUTHIERS

AMPONVILLE

POUR AMPLIFICATION
Pour le Préfet et par commission
L'Atteché: Chef de Bureau, p.

N. Leclercq
N. LECLERCQ

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAI/16V048
en date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

RUMONT

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

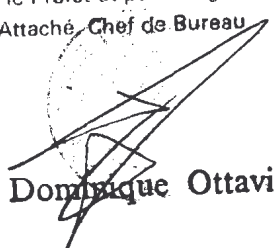
Lignes SNCF TGV RER

- 1
- 2
- 3
- 4

ANNEXE N° 1 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de BOURRON MARLOTTE		Délimitation du tronçon					
Nom de l'infrastructure		PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Nationale 7		28	+ 270	31	+ 170	2	
SNCF Moret Veneux les Sablons à Lyon						250	
						250	

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau


Dominique Ottavi

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 01 DAI 1 CV 046
en date du 23 mars 2001
Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Signé : François-Xavier CECCALDI

ANNEXE 2

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottavi

Vu l'arrêté annexé à l'arrêté
préfectoral n° 01 DAE / CV 046
en date du 23 mars 2001

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Signé : François-Xavier CECCALDI

BOURRON-MARLOTTE

GREZ-SUR-LOING

MONT

Lignes SNCF TGV RER

- |||||||1
- |||||||2
- |||||||3
- |||||||4

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de CELY	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Autoroute A6					1	300	
Nationale 37	0	+ 550	3	+ 360	2	250	
Nationale 372	10	+ 760	12	+ 760	3	100	
Départementale 410	12	+ 760	14	+ 370	3	100	

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottavi

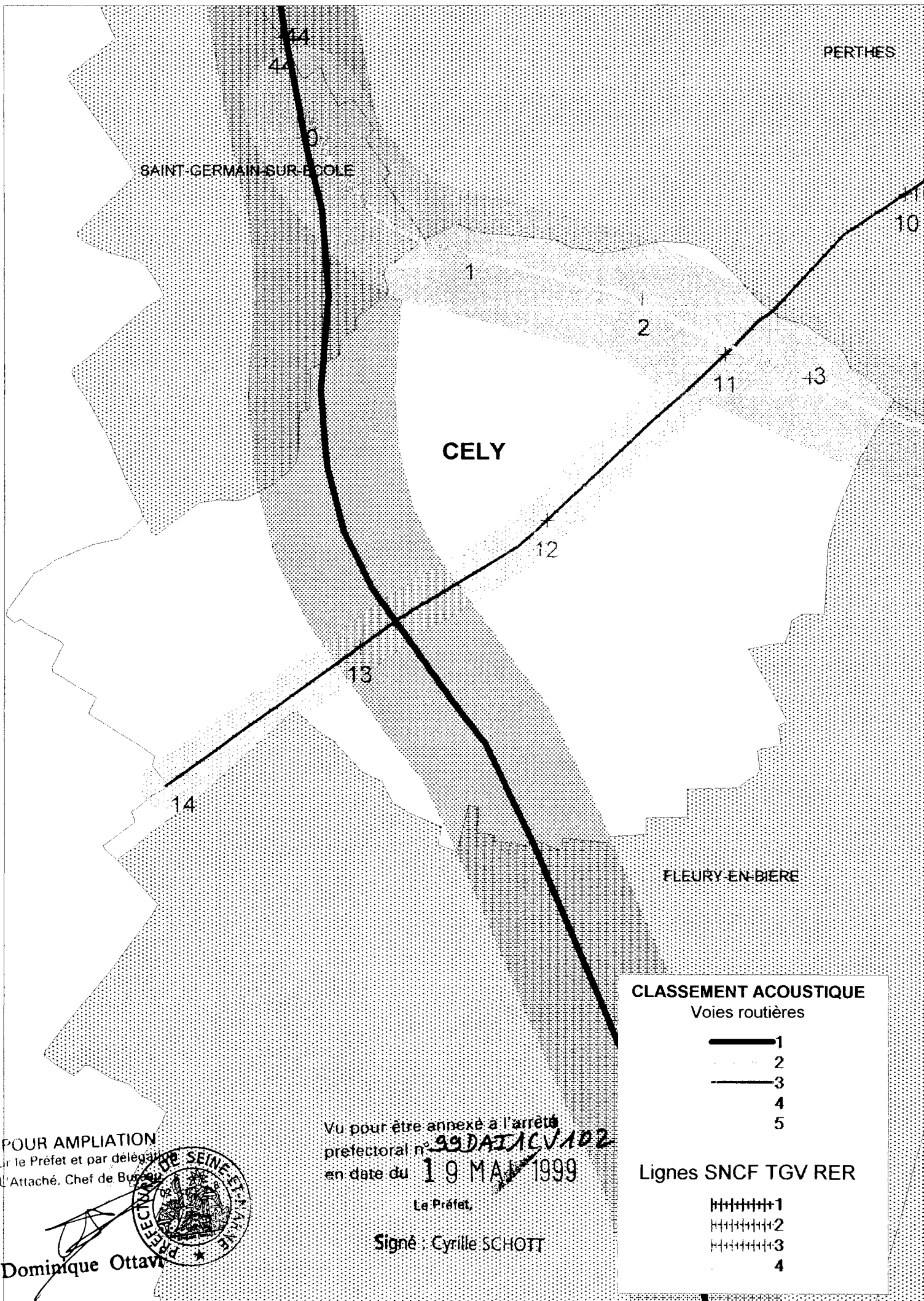


Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAIACV102
en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN



POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau



Dominique Ottaviani

Vu pour être annexé à l'arrêté
prefectoral n° 99-DAI-1CV-102
en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de CHAILLY EN BIERE	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Nationale 7	10	+ 780	11	+ 780	3	100	
Nationale 7	11	+ 780	12	+ 680	4	30	
Nationale 7	12	+ 680	13	+ 890	3	100	
Nationale 37	5	+ 400	8	+ 480	2	250	

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

N. LECLERCO

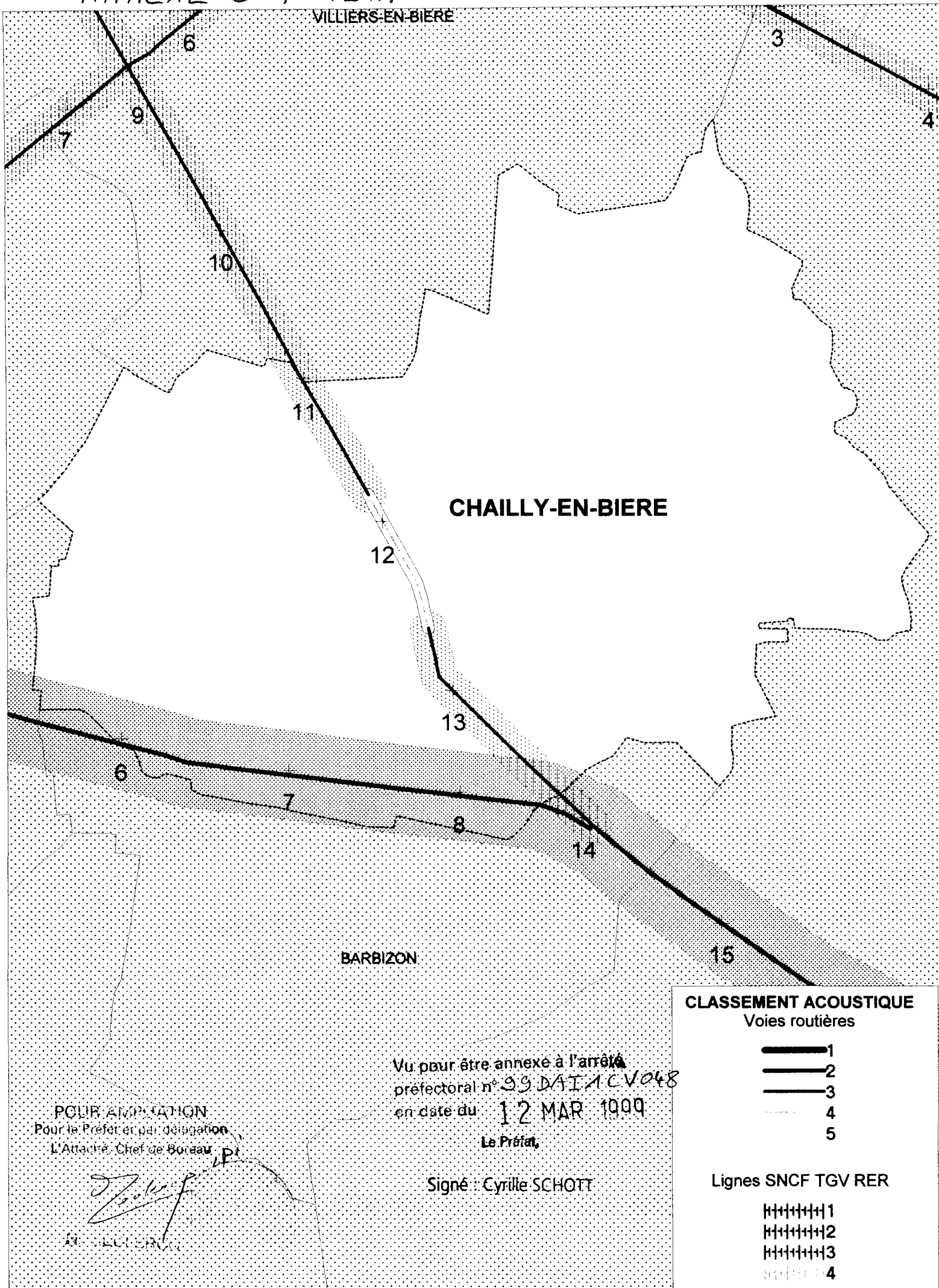
Le Préfet
collecteur n° 99 DAI1CV048
la date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 ; PLAN

VILLIERS-EN-BIERE



CHAILLY-EN-BIERE

BARBIZON

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- 1
- 2
- 3
- 4

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAI NCV 048
en date du 12 MAR 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

POUR AMPLIFICATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché Chef de Bureau

[Signature]
M. SCHOTT

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de CHARTRETTES	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 39	28		29	+ 240	4	30	
Départementale 115					4	30	
SNCF Paris à Marseille					1	300	
SNCF Corbeil Essonnes à Montereau					1	300	

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau


N. LECLERCO

Vu pour être annexé à l'arrêté
Préfectoral n° 99 DAI 10048
en date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,

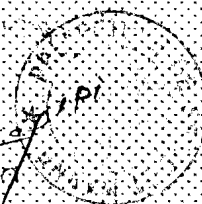
Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN

VAUX-LE-PENIL

POUR AMPLIFICATION
Pour le Préfet
L'Attaché

AL. LECLERCQ



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAI 10048
en date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

LIVRY-SUR-SEINE

CHARTRETTES

BOIS-LE-ROI

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- 1
- 2
- 3
- 4

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

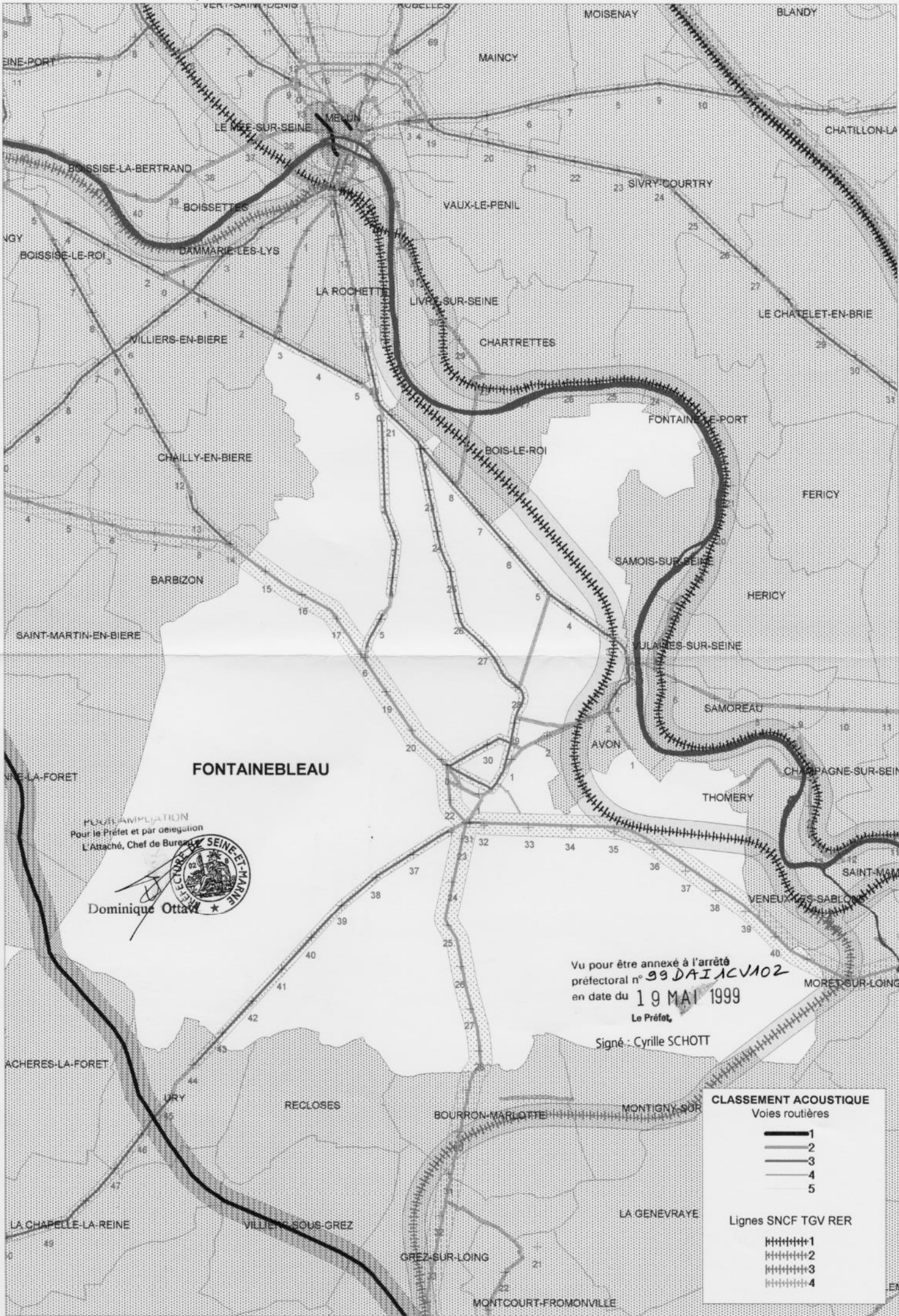
Commune de FONTAINEBLEAU		Délimitation du tronçon					
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Autoroute A6					1	300	
Départementale 116	9	+ 530	11	+ 760	4	30	
Départementale 138	2	+ 80	9	+ 140	3	100	
Départementale 142	2	+ 870	5	+ 115	3	100	
Départementale 142	5	+ 115	5	+ 670	4	30	
Départementale 142E	0		0	+ 470	4	30	
Départementale 142E	0	+ 470	4	+ 350	3	100	
Départementale 142E	4	+ 350	4	+ 900	4	30	
Départementale 142E	4	+ 900	5	+ 730	3	100	
Départementale 142E	5	+ 730	6		4	30	
Départementale 417					3	100	
Nationale 6	18	+ 600	19	+ 170	2	250	
Nationale 6	19	+ 170	28	+ 820	3	100	
Boulevard du Maréchal Foch (N6)					3	100	
Boulevard du Maréchal Joffre (N6)					3	100	
Bd du Mal de Lattre de Tassigny					3	100	
Nationale 6	31		32		3	100	
Nationale 6	32		41	+ 540	2	250	
Nationale 7	14	+ 490	21	+ 270	2	250	
Boulevard JF Kennedy (N7)					2	250	
Boulevard de Constance (N7)					2	250	
Nationale 7	22	+ 700	28	+ 620	2	250	
Nationale 152	0		36	+ 60	4	30	
Nationale 152	36	+ 60	43	+ 240	3	100	
Rue A Briand					4	30	
Boulevard du Général Leclerc					4	30	
Route de la Bonne Dame					4	30	
Rue de France					3	100	U
Boulevard W Churchill					3	100	
Boulevard Magenta					4	30	
Boulevard André Maginot					4	30	
P SERAMY					5	10	
Rue Denecourt					4	30	
Rue Grande					3	100	U
Rue Royale					4	30	
Route des Cascades					5	10	
SNCF Paris à Marseille					1	300	
SNCF Corbeil Essonnes à Montereau					1	300	
SNCF Moret Veneux les Sablons à Lyon					2	250	

AVIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Orléans


Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAIACV102
en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,
Signé : Cyrille SCHOTT



Pour l'Ampliation
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottav

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAI ACV102
en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

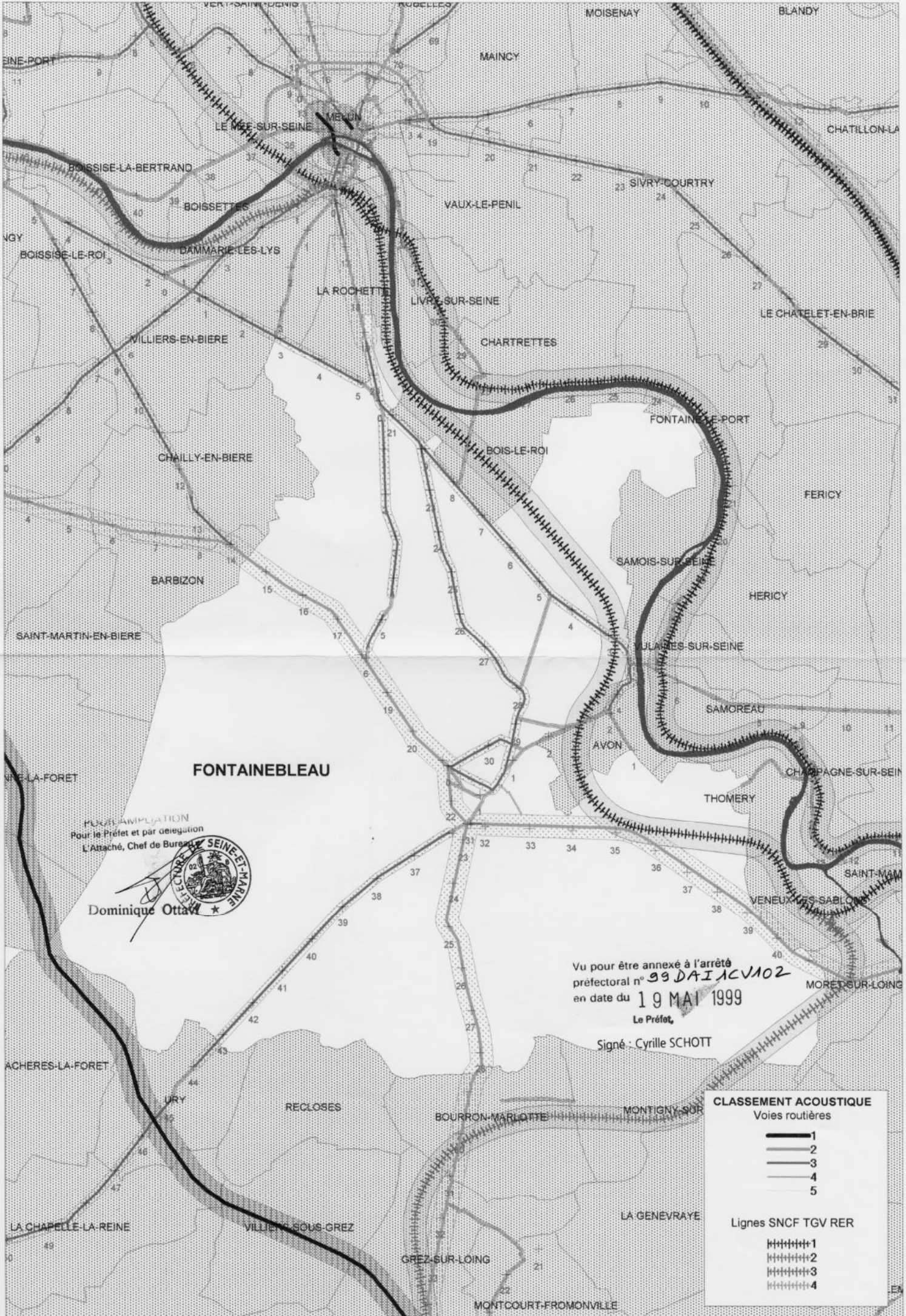
Commune de FONTAINEBLEAU		Délimitation du tronçon					
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Autoroute A6					1	300	
Départementale 116	9	+ 530	11	+ 760	4	30	
Départementale 138	2	+ 80	9	+ 140	3	100	
Départementale 142	2	+ 870	5	+ 115	3	100	
Départementale 142	5	+ 115	5	+ 670	4	30	
Départementale 142E	0		0	+ 470	4	30	
Départementale 142E	0	+ 470	4	+ 350	3	100	
Départementale 142E	4	+ 350	4	+ 900	4	30	
Départementale 142E	4	+ 900	5	+ 730	3	100	
Départementale 142E	5	+ 730	6		4	30	
Départementale 417					3	100	
Nationale 6	18	+ 600	19	+ 170	2	250	
Nationale 6	19	+ 170	28	+ 820	3	100	
Boulevard du Maréchal Foch (N6)					3	100	
Boulevard du Maréchal Joffre (N6)					3	100	
Bd du Mal de Lattre de Tassigny					3	100	
Nationale 6	31		32		3	100	
Nationale 6	32		41	+ 540	2	250	
Nationale 7	14	+ 490	21	+ 270	2	250	
Boulevard JF Kennedy (N7)					2	250	
Boulevard de Constance (N7)					2	250	
Nationale 7	22	+ 700	28	+ 620	2	250	
Nationale 152	0		36	+ 60	4	30	
Nationale 152	36	+ 60	43	+ 240	3	100	
Rue A Briand					4	30	
Boulevard du Général Leclerc					4	30	
Route de la Bonne Dame					4	30	
Rue de France					3	100	U
Boulevard W Churchill					3	100	
Boulevard Magenta					4	30	
Boulevard André Maginot					4	30	
P SERAMY					5	10	
Rue Denecourt					4	30	
Rue Grande					3	100	U
Rue Royale					4	30	
Route des Cascades					5	10	
SNCF Paris à Marseille					1	300	
SNCF Corbeil Essonnes à Montereau					1	300	
SNCF Moret Veneux les Sablons à Lyon					2	250	

AVIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Orléans


Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAIACV102
en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,
Signé : Cyrille SCHOTT



Pour l'Ampliation
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottav
SEINE-ET-MARNE
★

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAI ACV102
en date du 19 MAI 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

CLASSEMENT ACOUSTIQUE
Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- 1
- 2
- 3
- 4

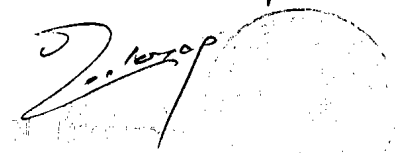
ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de HERICY/ SEINE	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 39 SNCF Corbeil Essonnes à Montereau	17	+ 980	18	+ 200	4 1	30 300	

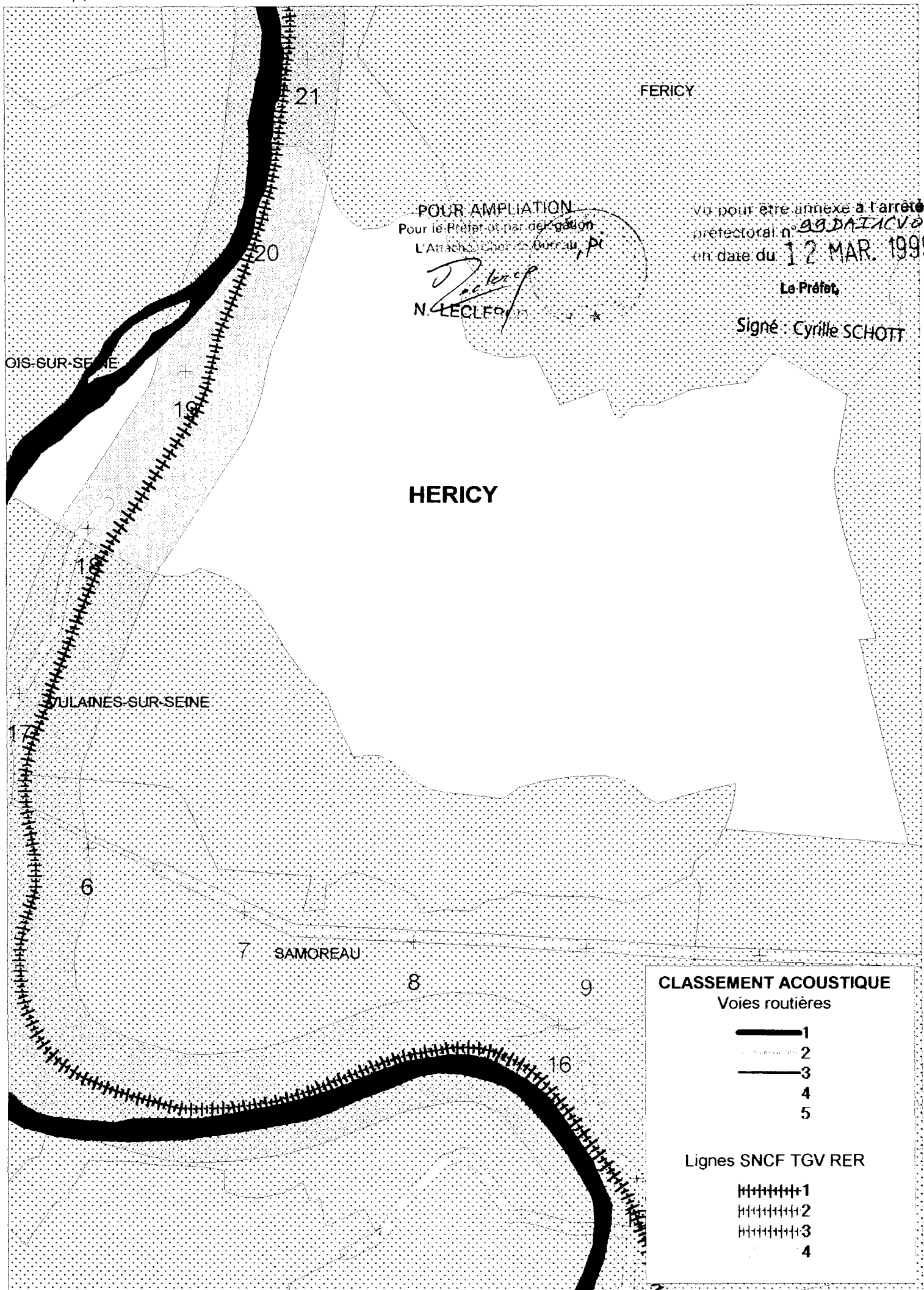
Vu pour être annexe à l'arrêté
 préfectoral n° 99-DA-IACV048
 en date du 12 MAR 1999
 Le Préfet,

POUR AMPLIATION
 Pour le préfet et par délégation
 L'Adjoint, Chef de Bureau, p.i.

Signé : Cyrille SCHOTT



ANNEXE 3 : PLAN



ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de LA CHAPELLE LA REINE		Délimitation du tronçon					
Nom de l'infrastructure		PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Autoroute A6 Nationale 152		46	+ 945	51	+ 430	1	
						3	

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAI 1 CV 207
en date du 24 DEC. 1999

Le Préfet,

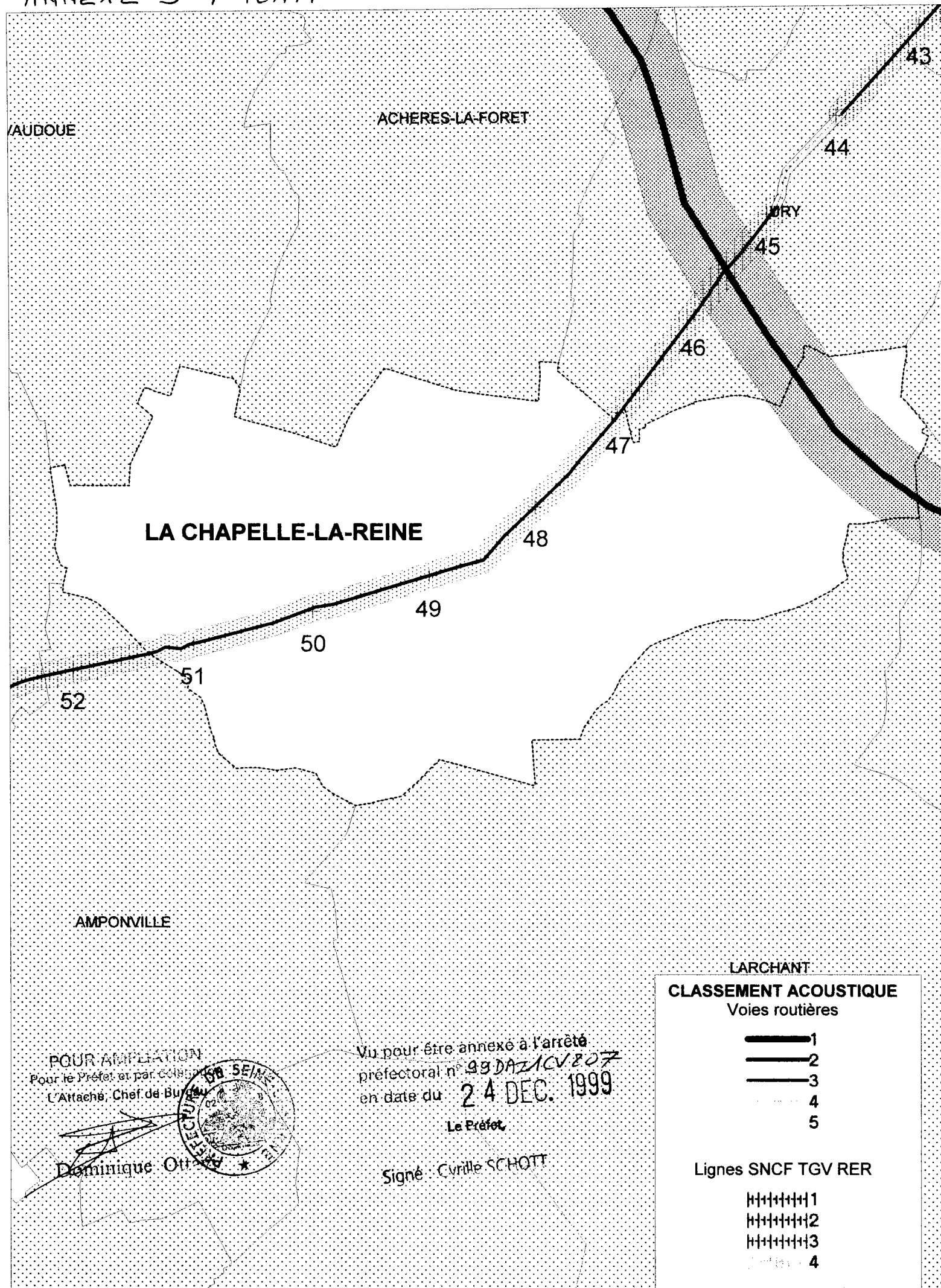
Signé : Cyrille SCHOTT

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Ottaviani



ANNEXE 3 ; PLAN



ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de NOISY SUR ECOLE	Délimitation du tronçon						
	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Autoroute A6					1	300	

DIRECTION
 Pour l'arrêté préfectoral n° 99DAI1CV048
 L'Adjoint Charles ELONGU, p.r.


 N. LECIÉROU

Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99DAI1CV048
 en date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN

NOISY-SUR-ECOLE

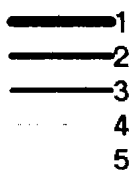
ARBONNE-LA-FORET

LE VAUDOUE

ACHERES-LA-FORET

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières



Lignes SNCF TGV RER



Vu pour être annexé à l'arrêté
prefectoral n° 99.0411CV04
en date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

POUR AFFIRMATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau p.r.

N. LECLERCQ

LA CHAPELLE-LA-RE...

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de PERTHES EN GATINAIS	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Autoroute A6					1	300	
Nationale 37	0		4	+ 480	2	250	
Nationale 372	6	+ 890	10	+ 730	3	100	

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAI 1C V048
en date du 12 MAR 1999

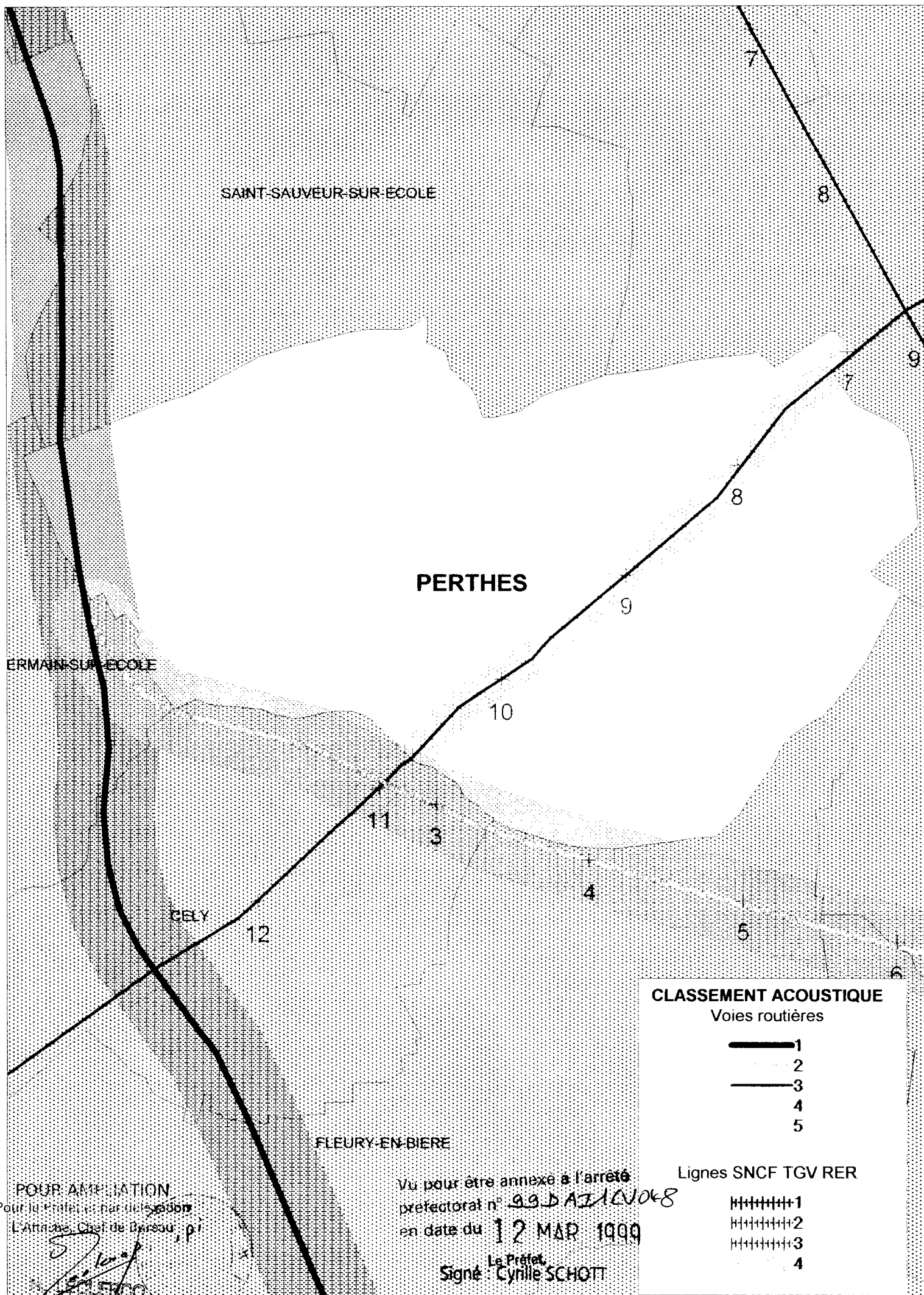
Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet en délégation
L'Attaché Chef de Bureau

[Signature]
C. LERCOQ

ANNEXE 3 : PLAN



ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de SAINT GERMAIN/ECOLE	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Autoroute A6					1	300	
Nationale 37	0		0	+ 670	2	250	

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau, p.r.

N. LECLERQ

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAI1CV048
en date du 12 MAR 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SONGE

ANNEXE 3 : PLAN

POUR AMENATION
Projet de loi de dérogation,
Examen en Conseil d'Etat, p1

N. Leclercq
N. LECLERCQ

SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAIACU048
en date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

CLASSEMENT ACOUSTIQUE Voies routières

1
2
3
4
5

Lignes SNCF TGV RER

1
2
3
4

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de SAINT SAUVEUR/ECOLE	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Autoroute A6					1	300	

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau


ALERCQ

Vu et autorisé par le Préfet
préfectural n° 99DAIACV070
en date du 19 AVR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN

PRINGY

SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE

Annexe à l'arrêté
préfectoral n° 99DAIACV070
en date du 19 AVR 1999

Le Préfet,
Signé : Cyrille SCHOTT

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau p

N. LECLERCO

CLASSEMENT ACOUSTIQUE Voies routières

1
2
3
4
5

Lignes SNCF TGV RER

1
2
3
4

SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de SAMOIS/SEINE	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 138	2	+ 80	2	+ 560	4	30	
Départementale 210	4	+ 460	4	+ 830	3	100	
Départementale 210	4	+ 830	5		5	10	
SNCF Corbeil Essonnes à Montereau					1	300	

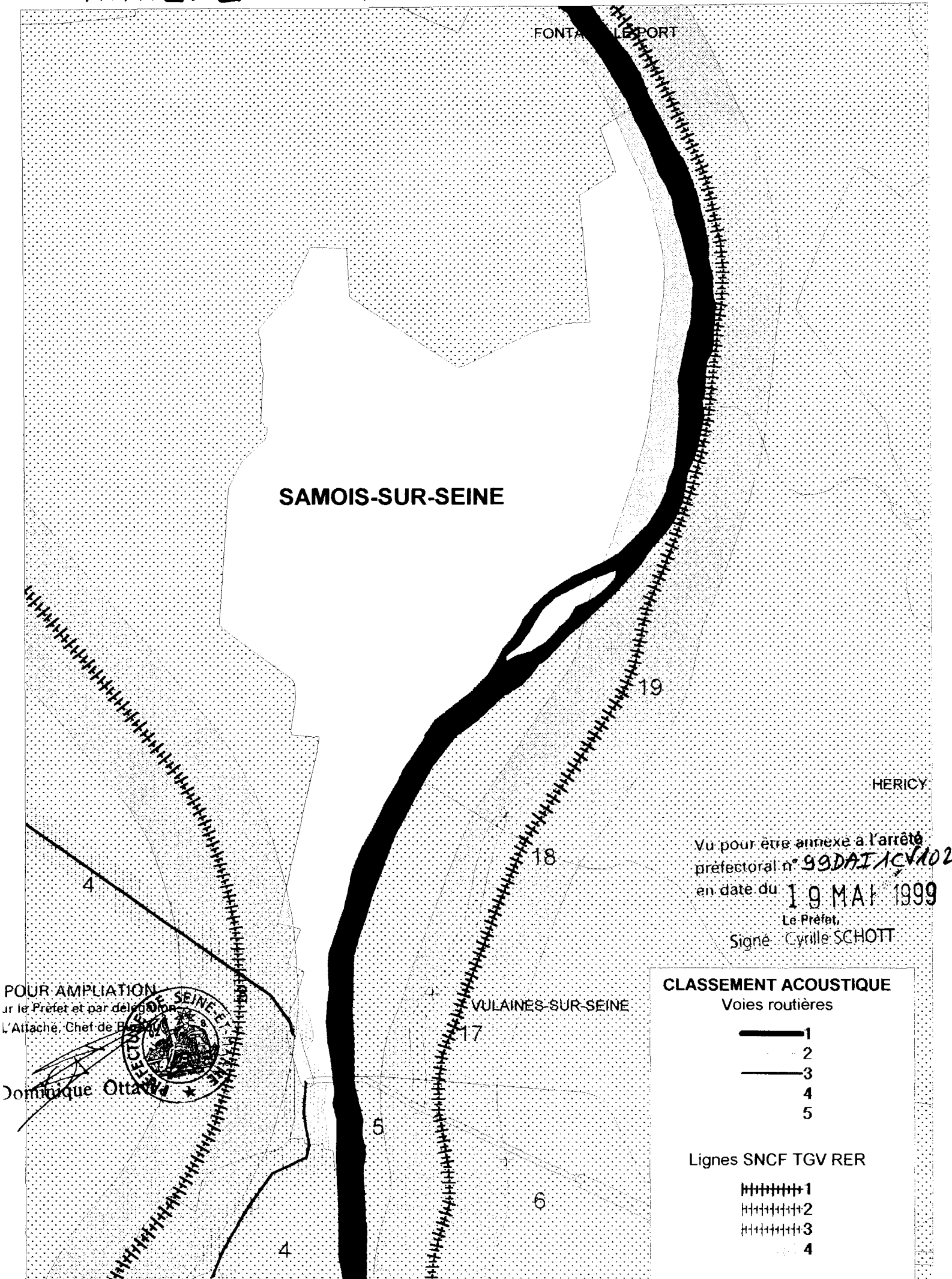
POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'adhérent, Chef de Bureau

Dominique Ottaviani



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAICV102
en date du 19 MAI 1999
Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT



ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de SAMOREAU		Délimitation du tronçon					
Nom de l'infrastructure		PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 39		15	+ 1 020	16	+ 200	4	30
Départementale 39		16	+ 200	16	+ 490	3	100
Départementale 39		16	+ 490	16	+ 630	4	30
Départementale 210		5		6	+ 410	5	10
Départementale 210		6	+ 410	9	+ 620	4	30
SNCF Corbeil Essonnes à Montereau						1	300

POUR ANNEXE
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

N. LECLERCQ

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAI/1 CV048
en date du 12 MAR 2000
Le Préfet,

Signé : Cyrille SOUC

ANNEXE 3 : PLAN

HERICY

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAI ACV048
en date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

POUR ANNEXE 3
Pour le Préfet, *[Signature]*
L'Attaché, Chef de Service, *[Signature]*

N. LEROY

VULAINES-SUR-SEINE

SAMOREAU

THOMERY

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- 1
- 2
- 3
- 4

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de URY	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Autoroute A6					1	300	
Nationale 152	43	+ 180	43	+ 970	3	100	
Nationale 152	43	+ 970	44	+ 920	4	30	
Nationale 152	44	+ 920	47	+ 60	3	100	

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

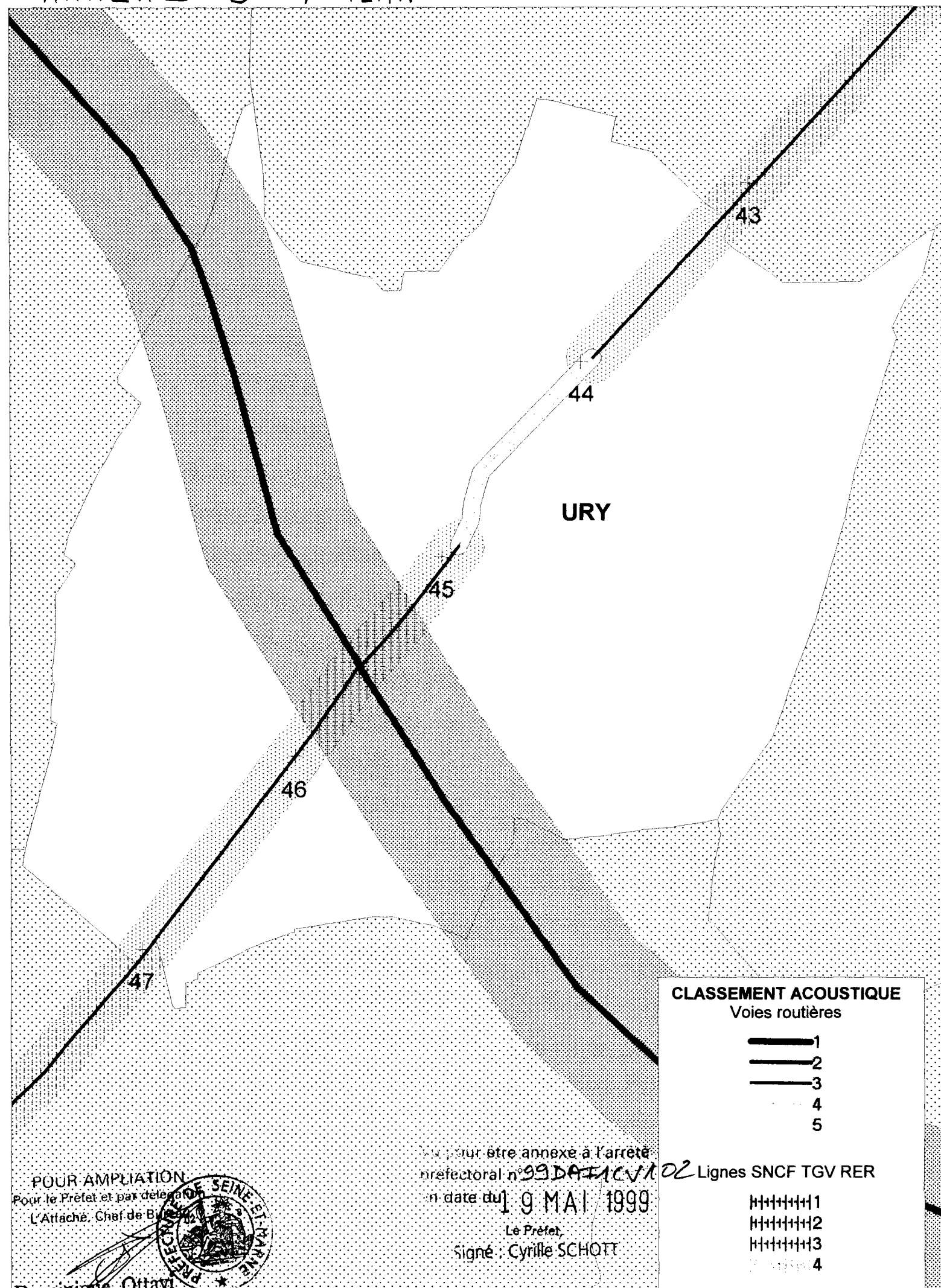
Dominique O...



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAI 10102
en date du 19 MAI 1999
Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN



CLASSEMENT ACOUSTIQUE Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- 1
- 2
- 3
- 4

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau



Dominique Ottavi

Pour être annexé à l'arrêté
prefectoral n° 99DA1C/102

en date du 9 MAI 1999

Le Préfet

Signé : Cyrille SCHOTT